

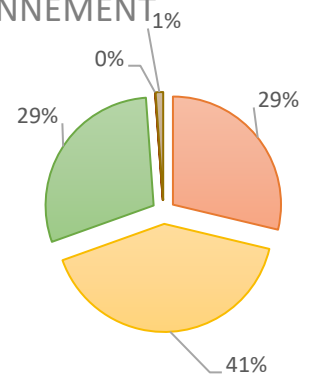
## BUDGET 2026

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 869 086 €

LES DEPENSES	CHAPITRES	PROPOSITIONS VOTÉES 2026
	<b>Chapitre 011</b> -Charges à caractère général	249 651.00 €
	<b>Chapitre 012</b> -Charges de personnel	354 691.00 €
	<b>Chapitre 65</b> -Autres charges de gestion courante	254 813.00 €
	<b>Chapitre 66</b> -Charges financières	150.00 €
	<b>Chapitre 042</b> -Opération d'ordre	9 781.00 €

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011-Charges à caractère général
- Chapitre 012-Charges de personnel
- Chapitre 65-Autres charges de gestion courante
- Chapitre 66-Charges financières
- Chapitre 042-Opération d'ordre



#### ZOOM LES ACTIVITÉS PROPOSÉES EN GESTION DIRECTE PAR LE S.I. JEUNESSE

DETAIL PAR SERVICE 2026	Montant en €
<i>Activités hors vacances (samedis)</i>	1 270.00 €
<i>Parcours culturel</i>	1 350.00 €
<i>Activités de proximité cantonale</i>	1 000.00 €
<i>Animations communales et accueil libre (locaux j)</i>	1 100.00 €
<i>Vacances (ALSH)</i>	16 000.00 €
<i>Projets cantonaux</i>	1 000.00 €
<i>Bourses BAFA</i>	7 000.00 €
<i>Bourses Permis de conduire</i>	10 000 €
<i>PSC1-Les gestes qui sauvent</i>	960.00 €
<i>Dispositif 1<sup>er</sup> job</i>	15 900.00 €
<i>Ateliers collèges</i>	150.00 €
<i>Mission locale : insertion sociale et professionnelle</i>	2 560.00 €

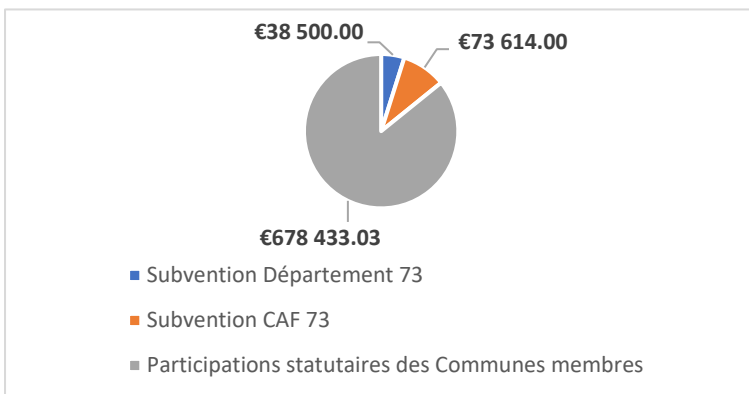
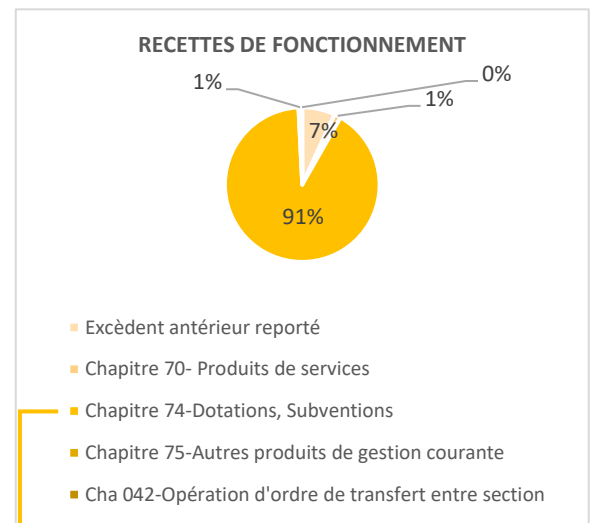


## ZOOM SUR LA GESTION DELEGUEE A L'AMEJ DE L'ALSH EXTRASCOLAIRE CANTONAL DES ENFANTS DE 3 A 11 ANS

DETAIL PAR TYPE DE DEPENSES 2026	Montant en €
<i>Mise à disposition des bâtiments communaux à usage partagé</i>	126 000.00 €
<i>Comp. financière AMEJ</i>	231 500.00 €

\*\*\*\*\*

LES RECETTES	CHAPITRES	PROPOSITIONS VOTÉES 2026
	<b>Excédent antérieur reporté</b>	59 813.97 €
	<b>Chapitre 70- Produits de services</b>	12 000.00 €
	<b>Chapitre 74-Dotations, Subventions</b>	790 547.03 €
	<b>Chapitre 75-Autres produits de gestion courante</b>	6 050.00 €
	<b>Cha 042-Opération d'ordre de transfert entre section</b>	675.00 €



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 52 586.91 €

### LES DÉPENSES INVESTISSEMENT

CHAPITRES	PROPOSITIONS VOTÉES
Opé 10	51 911.91 €
040 Opération d'ordre de transfert entre section	675,00 €

### LES RECETTES INVESTISEMENT

DÉSIGNATION	PROPOSITIONS VOTEES
Excédent antérieur reporté	42 238.91 €
FCTVA	567,00 €
Dotations aux amortissements	9 781,00 €

## NOTE SUCCINCTE- BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

### L'ARCHITECTURE DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du syndicat sont présentées en 6 blocs :

1. La rémunération du personnel et les dépenses en lien avec le personnel du syndicat.
2. Les frais d'animations portés en gestion directe par le syndicat.
3. Les frais d'administration générale.
4. Les subventions versées par le syndicat aux associations.
5. Les frais relatifs à la gestion déléguée de l'accueil de loisirs extrascolaire cantonal des enfants de 3 à 11 ans révolus qui correspondent au paiement à l'AMEJ de la compensation financière.
6. Les dotations aux amortissements.

Chaque Commune finance les dépenses de fonctionnement (*après déduction des recettes liées aux subventions, aux participations des familles, et à l'excédent de fonctionnement*) en versant une participation annuelle au syndicat. La répartition par commune se calcule selon des clefs de ventilation arrêtées annuellement par le syndicat au moment du vote du budget.

#### Deux clefs de répartition sont proposées :

- **Le ratio potentiel fiscal-population (50/50)** calculé en référence à la population légale en vigueur de l'année N (source INSEE) de chaque commune et aux bases d'imposition prévisionnelles de l'année N arrêtées sur l'état fiscal 1259 de chaque collectivité après vote de son Assemblée délibérante :

Pour l'année 2025, le ratio est le suivant (*ratio actualisé après connaissance officielle de l'état fiscal 1259 de chaque commune*) :

POPULATION TOTALE SELON INSEE			POTENTIEL FISCAL 2025		% MOYEN
Communes	Population	%/Pop.	Bases	%/bases	%moyen
CHALLES-LES-EAUX	5 847	22.65%	11 069 700	25.66%	<b>24.16%</b>
SAINT-BALDOPH	2 878	11.15%	5 038 200	11.68%	<b>11.41%</b>
BARBERAZ	5 365	20.79%	8 077 600	18.73%	<b>19.76%</b>
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	2 012	7.80%	2 427 700	5.63%	<b>6.71%</b>
LA RAVOIRE	9 708	37.61%	16 524 500	38.31%	<b>37.96%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 810</b>	<b>100.00%</b>	<b>43 137 700</b>	<b>100.00%</b>	<b>100%</b>

- **Au réel** en fonction des heures réalisées ou du nombre de jeunes inscrits par commune aux dispositifs proposés par le syndicat.

Dans ce cas, l'année de référence prise en compte est l'année N-1.

Puis un réajustement s'opère ensuite en calculant le coût réel du dispositif en fonction du nombre réel d'heures ou de jeunes par commune. La différence entre le coût prévisionnel inscrit au budget N-1 et le coût réel N-1 se répercute ensuite par commune sur la répartition de l'excédent de fonctionnement en année N. L'excédent de fonctionnement de l'année 2025 inscrit au budget 2026 est arrêté au montant de 59 813.97 €, dont 31 535.16 € répartis au réel par commune (au regard des données réelles 2025) et 28 278.81 € répartis selon le ratio potentiel fiscal-population par Commune.

## Bilan quantitatif au réel 2025

<b>BOURSE BAF A PROPOSEE PAR LE SI JEUNESSE</b>						
<b>TOTAL</b>	Barberaz	Challes-Les-Eaux	La Ravoire	Saint Baldoph	Saint Jeoire Prieuré	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre d'inscrits</b>	1	2	8	3	1	15
<b>Facturé</b>	1	1	5	2	0	9
<b>BOURSE PERMIS PROPOSEE PAR LE SI JEUNESSE</b>						
<b>TOTAL</b>	Barberaz	Challes-Les-Eaux	La Ravoire	Saint Baldoph	Saint Jeoire Prieuré	<b>TOTAL</b>
Nombre d'inscrits	2	8	24	1	6	41
<b>Facturé</b>	2	6	15	1	5	29
<b>DISPOSITIF 1ER JOB PROPOSE PAR LE SI JEUNESSE</b>						
<b>TOTAL</b>	Barberaz	Challes-Les-Eaux	La Ravoire	Saint Baldoph	Saint Jeoire-Prieuré	<b>TOTAL</b>
Nombre d'inscrits	8	5	14	2	2	31
<b>RAPPORT EN %</b>	<b>25.81%</b>	<b>16.13%</b>	<b>45.16%</b>	<b>6.45%</b>	<b>6.45%</b>	<b>100.00%</b>
<b>HEURES COMMUNALES REALISEES PAR LES ANIMATEURS DU SI JEUNESSE</b>						
<b>TOTAL</b>	Barberaz	Challes-Les-Eaux	La Ravoire	Saint Baldoph	Saint Jeoire Prieuré	<b>TOTAL</b>
Pour mémoire Heures réelles 2024	658.65	608	855	433.25	6	2 560.90
Heures réalisées 2025	578	476	754.50	441	25	2 274.60
<b>RAPPORT EN % 2025</b>	<b>25.41%</b>	<b>20.93%</b>	<b>33.17 %</b>	<b>19.39 %</b>	<b>1.10 %</b>	<b>100.00%</b>
<p>Le calcul prend en compte la présence effective des animateurs sur chaque commune qu'il y ait des jeunes ou non au titre des locaux jeunes, des ateliers collèges-Pauses méridiennes, de la prévention dans les établissements scolaires et autres animations communales). Sont déduites les absences compressibles (CMO) et incompressibles (ASA, Congés payés)</p> <p><u>Calcul en jours calendaires : absentéisme compressible</u></p> <p>Barberaz : absence d'un animateur sur 53 j- La Ravoire : absence d'animateur sur 8 jrs- Saint-Baldoph : absence d'animateur sur 37 jours.</p>						
<b>HEURES REALISEES PAR L'ASSOCIATION AMEJ AU TITRE DE L'ACCUEIL 3-11 (vacances ET MERCREDIS) SUR L'ANNEE ENTIERE</b>						
<b>TOTAL</b>	Barberaz	Challes-Les-Eaux	La Ravoire	Saint Baldoph	Saint Jeoire Prieuré	<b>TOTAL</b>
Pour mémoire Heures réelles 2024	23 036	28 979	52 474.25	13 957.25	8 821.5	127 268
<b>RAPPORT EN %</b>	<b>18.10%</b>	<b>22.77%</b>	<b>41.23%</b>	<b>10.97%</b>	<b>6.93%</b>	<b>100%</b>
Heures réelles 2025	<b>29 375</b>	<b>33 569</b>	<b>55 156.75</b>	<b>15 612.55</b>	<b>7 441.50</b>	<b>141 154.50</b>
<b>RAPPORT EN %</b>	<b>20.81 %</b>	<b>23.78 %</b>	<b>39.08 %</b>	<b>11.06%</b>	<b>5.27 %</b>	<b>100 %</b>

Nombres de musicien de et montant versé par Commune à l'école de musique Ondes et Notes						
TOTAL	Barberaz	Challes-Les-Eaux	La Ravoire	Saint Baldoph	Saint Jeoire Prieuré	TOTAL
Nombre de musiciens	0	16	0	4	0	20
Montant versé	0	5 715 €	0	1246.50 €	0 €	6 961.50 €

**A. A ce titre, le syndicat applique la clef de répartition du ratio-potentiel-fiscal :**

- ◆ aux dépenses de fonctionnement intéressant la structure propre du syndicat c'est-à-dire :
  - Les frais d'administration générale. (En dehors des frais relatifs à la mise à disposition des bâtiments communaux au titre de la DSP de l'accueil de loisirs extrascolaire cantonal des enfants de 3 à 11 ans révolus)
  - La rémunération des agents suivants :
    - *Coordonnateur, Responsable pédagogique, Responsable RH et finances.*
    - *1/3 de la masse salariale des 4 animateurs pour leurs interventions au titre des animations cantonales. (exemples : ALSH-Activités hors vacances les samedis, parcours culturel, projets cantonaux etc.);*
    - *Le salaire des saisonniers intervenant au titre de l'ALSH ;*
    - *Les autres charges de personnels (ex : assurance du personnel, cotisations FNCSTF, CNAS etc.);*
  - Les dotations aux amortissements.
- ◆ **Les frais d'animations Jeunesse (11-25 ans) portés en direct par le SIJ tels que :**
  - L'ALSH 11-17 ans pendant les vacances scolaires (15 semaines par an) ;
  - Les activités organisées les samedis par les animateurs en dehors des vacances scolaires (entre 30 et 40 samedis par an) ;
  - Les projets cantonaux c'est-à-dire l'accompagnement des projets présentés par les Conseillers Départementaux Jeunes du Canton de La Ravoire portés par le syndicat ;
  - Les animations de proximité cantonales (exemple du foot 'salle) ;
  - Les frais relatifs aux ateliers collègues.
  - Le partenariat avec la Mission Locale.

**B. Le syndicat applique la clef de répartition au réel comme suit :**

- ◆ 2/3 de la masse salariale des 4 animateurs répartis ensuite selon le nombre d'heures de présence effective des animateurs dans chaque commune.
- ◆ Aux dépenses de fonctionnement intéressant la délégation de service public de l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire cantonal des enfants de 3 à 11 ans :
  - clef selon les heures réalisées en année N-1 par l'AMEJ :
  - La compensation financière versée par le syndicat annuellement à l'AMEJ.
  - Les frais relatifs à la mise à disposition des bâtiments communaux à usage partagé.
- ◆ **Les frais d'animations Jeunesse (11-25 ans) portés en direct par le SIJ tels que :**
  - Le dispositif 1<sup>er</sup> job : au réel en fonction du nombre de jeunes par commune participant au dispositif.
  - Le dispositif bourse permis de conduire : au réel en fonction du nombre de jeunes ayant terminé la formation.

- Le dispositif Bourse BAFA : au réel en fonction du nombre de jeunes ayant terminé la formation.
  - Les Locaux Jeunes-Animations communales : au réel en fonction du nombre d'heures réalisées par commune.
- ◆ **La subvention versée à Onde et Notes** : au réel selon le nombre de jeunes musiciens (en fonction du cursus choisi) des communes de Challes-Les Eaux, Saint-Jeoire Prieuré et Saint-Baldoph.
- ➔ **Rappel** : le budget est établi selon les données réelles N-1. Un réajustement au réel s'opère ensuite sur la répartition de l'excédent de fonctionnement.

## L'EVOLUTION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2026

### Propositions budgétaires-2026 :

- ➔ En fonctionnement : 869 086 €
- ➔ En investissement : 52 586.91 €

### Dépenses de Fonctionnement

#### ➔ Gestion des ressources humaines : une équipe complète (GVT : 3%)

Les charges de personnel représentent 39.64 % du budget proposé (dépenses réelles de fonctionnement) soit une baisse de 1.49 % par rapport à l'an dernier.

*(Les charges de personnel représentent 37 % des dépenses des collectivités- Source : rapport 2024 - Inspection générale des finances)*

- Au titre de l'année 2026, le syndicat dispose d'une équipe complète avec 7 agents permanents. (6 agents à temps complet au sein du service animation et un agent à temps complet au sein du service administratif).
- Prise en compte de l'augmentation des cotisations patronales.
- Prise en compte de l'évolution de carrière des agents.
- Prise en compte de la mise en place de la participation employeur à la protection sociale complémentaire (Contrat groupe avec le Centre de Gestion de La Savoie).
- Prise en compte du changement du contrat groupe Assurance des risques statutaires : la cotisation prévisionnelle s'établit sur la masse salariale de l'année N -1 soit pour une équipe complète en 2025.
- Prévision pour le recrutement d'un agent saisonnier (15 jours en été lors des vacances des animateurs permanents) et prévision pour 15 jours en cas d'absence compressible des animateurs permanents)
- Intervention des animateurs sur le territoire des 5 communes pour des actions cantonales (1/3ETP) et intervention pour des activités communales « à la carte » selon les besoins identifiés par chacune des Commune. (2/3 ETP)

Le coût réel des animateurs de l'année N en fonction de leur présence (temps de présence de l'animateur sans prendre en compte le nombre de jeunes) dans chaque commune est impacté en année N+1.

→ **Activités - animations du SIVU année 2025:** proposer de nouvelles actions attendues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et par le Département de la Savoie.

- Dispositif 1er job ouvert à 32 jeunes (Clef de répartition au réel \_ impact N+1 selon le nombre de bénéficiaires par commune).
- Partenariat avec la Mission locale au titre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du Canton pour une année pleine. (Mission commencée en septembre 2025)
- Un projet CDJ porté par le collège de la Villette, accompagné par le SIVU mais non porté directement par la structure, et un projet d'échange de jeunes Allemagne Tenningen et jeunes du Canton programmé en 2026. Le Forum d'orientation ne sera pas reconduit après échanges avec les Principaux des collèges : eu égard aux actions internes des collèges, la proposition n'était plus adaptée et les Principaux sollicitent davantage des actions de prévention au sein de leurs établissements (5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>me du collège Edmond Rostand, 5<sup>e</sup>me du collège Jules Ferry, en pourparlers avec le collège de Barby en partenariat avec le SICSAL). Les actions de prévention sont maintenues dans toutes les écoles du Canton.
- 20 bourses « BAFA » budgétisées pour minimum 10 jeunes (Clef de répartition au réel impact N+1 selon le nombre de de bourses facturées par Commune) : le montant de la bourse de 350 € à attribuer à chaque bénéficiaire pour chaque cycle de formation (base + perfectionnement.). La CAF participe à hauteur de 80 % pour chaque cycle. [Délibération 2025\_004]
- 50 bourses « permis de conduire » budgétisées. (Clef de répartition au réel \_ impact N+1 selon le nombre de bourses facturées par Commune).
- Proposer une formation de deux heures « les gestes qui sauvent » aux 32 jeunes qui participent au dispositif 1<sup>er</sup> job, avec un retour positif au titre de l'année 2025 d'où la proposition de reconduire cette action.
- Animations ALSH et hors vacances : continuer à développer les partenariats pour rendre les animations accessibles pour tous dans le cadre de la conception universelle, créer un parcours culturel permettant aux jeunes de découvrir les salles de spectacle en Savoie.

→ **Fonctionnement général du SIJ :**

<b>Poids financier ALSH EXTRASCOLAIRE CANTONAL DES ENFANTS DE 3 à 11 ans</b> <i>(hors frais de prestation juridique DSP)</i>			
	<b>BP 2022 (avant DSP)</b>	<b>BP 2025 (sous DSP en année pleine)</b>	<b>BP 2026</b>
Mise à disposition des locaux	7 500 €	104 000 € (dépenses 110 000 € – recettes 6 000 €)	120 000 € (dépenses : -prévision 2026 de 117 000€+reliquat 2025 de 9 000 – recettes 6000 €)
Subvention/Compensation	162 000 €	226 500 €	231 500 €
<b>Total</b>	<b>169 500 €</b>	<b>330 500 €</b>	<b>351 500 €</b>
<b>Rapport en % // budget primitif</b>	<b>27.62 %</b>	<b>38%</b>	<b>40.44 %</b>

- ◆ Rappel : dans un souci de transparence de flux financiers, un travail concerté a été engagé pour connaître le coût réel de la mise à disposition des locaux par les communes membres du Canton de la Ravoire au délégataire. La dépense a été provisionnée en prenant en compte d'une part la mise à disposition du personnel communal selon un coût horaire/jour d'occupation des locaux pour l'entretien et le nettoyage et d'autre part le coût des fluides

et de l'électricité/jour d'occupation. Concrètement, les Communes (Barberaz, Challes-Les-Eaux, La Ravoire, Saint-Baldoph) refacturent le coût réel au SI Jeunesse. Ce coût est réparti ensuite à toutes les Communes, dont Saint-Jeoire Prieuré selon les heures réalisées N-1 par l'AMEJ par commune.

Le SI Jeunesse répercute ensuite 6000 € à l'opérateur économique. (Dépense communiquée dans le cahier des charges au moment de la procédure sur la base des conventions existantes passées entre l'AMEJ et les Communes du canton).

- Mise à disposition de la salle Fab-Lab à l'étage des bureaux La Galopaz (lieu de détente et de lecture pour les jeunes) – [délibération 2025\_022]
  - Achat de vêtements pour renforcer la lisibilité du SIVU Jeunesse sur le terrain à destination des animateurs (1 veste, 1 tee-shirt, 1 sweat).
  - Mise en œuvre du plan de formation et de l'enveloppe budgétaire avec formation de 6/7 agents au logiciel de gestion INOE. [Délibération D005\_2026]
  - Renouvellement de la flotte téléphonique du SIVU.
  - Mise en œuvre du logiciel de gestion comptable nouvelle génération We-Magnus.
  - Renouvellement de la convention archivage avec le CDG73 (3 jours au lieu de 2)
  - Mise en œuvre des actions de lutte contre la cybercriminalité (exemples : gestionnaire de mot de passe)
  - La réévaluation des autres charges de fonctionnement en fonction du réalisé 2025 avec une marge de manœuvre de 3%.
- **Les subventions versées aux associations** : *continuer d'accompagner et de soutenir les projets initiés par les Associations.*
- Leurs projets pédagogiques doivent répondre aux orientations statutaires.
- **DSP – CONCESSION- ALSH extrascolaire cantonal des enfants de 3 à 11 ans révolus-AMEJ/SIVU** : le montant de la compensation financière **indexée** a été intégré au budget pour une année pleine en fonction du compte d'exploitation prévisionnel communiqué par l'Association AMEJ.

### Recettes de Fonctionnement

- **Le financement reçu des partenaires du SIVU** : subventions constante notamment de la part de La caf.
- SUBVENTION DEPARTEMENT : application Contrat Territorial Jeunesse, appels à projets - Année 2026.
  - SUBVENTIONS CAF : PS ALSH-PS JEUNES-Chargé de coopération-BAFA.
  - Augmentation des recettes issues de la régie de recettes (participation des familles) au regard du réalisé des deux dernières années.
- **Un excédent de fonctionnement** : *réparti entre les communes.*
- Impact des actions réalisées N-1 selon le nombre d'utilisateurs par Commune concernée de l'Ecole Intercommunale Onde et Notes, des jeunes inscrits par Commune à « mon 1er Job », du nombre de bénéficiaires par commune de la bourse BAFA, et permis de conduire et du coût réel des animateurs de l'année N-1 en fonction de la présence des animateurs dans chaque commune.

⇒ Impact sur les participations statutaires des communes membres.

→ **Les participations statutaires** : deux propositions budgétaires ont été présentées, sur laquelle le comité syndical est invité à débattre.

**1-** La première s'établit sur la participation statutaire de chaque commune à la masse salariale des animateurs (dépenses) au 2/3 : la clef de répartition issue du diagnostic établi en 2020 a été rétabli (suite aux échanges de l'an passé) soit :  
BZ : 33.33 %\_ CLE : 16.67 %\_ LA RAV : 33.67 %\_ STBAL : 16.67 %\_ STJP : 0 %

**2-** La deuxième s'établit sur la participation statutaire de chaque commune à la masse salariale des animateurs (dépenses) au 2/3 : la clef de répartition correspond aux heures réalisées en 2025 par les animateurs soit :  
BZ : 25.41 %\_ CLE : 20.93 %\_ LA RAV : 33.17% \_ STBAL : 19.39 %\_ STJP : 1.10 %

### Dépenses et Recettes d'investissement

- Achat mobiliers. (Meuble salle d'activité)
- Acquisition table de ping-pong.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

**Budget voté (Proposition 2)- par délibération D013/2026 prise par le Comité syndical réuni le 03 mars 2026.**

\*\*\*\*\*